



D.2021.10.20.10.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Octobre 2021

10- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES**10.4- Participation financière de Tisséo-Collectivités à l'évènement M2S.**

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Après « Mobility Shaker by M2S (Mobility Solutions Show) » en 2020, Dépêche Events déploie un nouveau concept en 2021, avec « Le Think Tank by M2S » qui se déroulera à Toulouse, le 7 décembre 2021.

Cet événement professionnel a pour objectif de créer un moment d'interactions et d'échanges entre experts publics et privés de la mobilité invités en présentiel à Toulouse (avec en parallèle un accès digital pour engager également une audience supplémentaire en distanciel).

Cette dynamique de rendez-vous annuel de la mobilité sur le territoire, amorcée en 2020 se définit dans l'esprit des grands programmes mobilité du territoire, à l'interface des innovations technologiques et des innovations d'usages. Vitrine du savoir-faire et de l'expertise croissante de l'écosystème toulousain, en matière de mobilités de demain, il vise également à accompagner les filières émergentes du territoire (systèmes de transport intelligents, traitement de la donnée, intelligence artificielle, cybersécurité, hydrogène...) et à accompagner la mutation des filières structurantes du territoire (aéronautique, espace et systèmes embarqués).

Afin de soutenir ce nouvel événement et l'ancrage durable sur le territoire d'un temps-fort annuel dédié aux mobilités, il est proposé d'accorder un soutien financier de 50 000 euros aux organisateurs du groupe La Dépêche.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

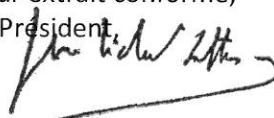
ARTICLE 1 : APPROUVE la demande de subvention pour l'événement professionnel « Le Think Tank by M2S » le 7 décembre 2021 à Toulouse, à hauteur de 50 000 € (cinquante mille euros).

ARTICLE 2 : AUTORISE le versement de la subvention à hauteur de 50 000 € (cinquante mille euros) à l'aide des crédits inscrits au budget 2021.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention n°2021-1063 pour la participation financière de Tisséo-Collectivités à l'organisation de l'événement « Le Think Tank by M2S »

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président



Jean-Michel LATTES

**Convention n°2021-1063 pour la participation financière de Tisséo-Collectivités
à l'organisation de l'événement
« Le Think Tank by M2S »**

Tisséo-Collectivités, domicilié 7 esplanade Compans Caffarelli, représentée par son Président, Jean-Michel LATTES ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « Tisséo-Collectivités »,

D'une part,

Et
Dépêche Events, domicilié Avenue Jean Baylet 31095 Toulouse Cedex 9, représentée par Anne-Manuèle Hébert, Directrice Générale Dépêche Events ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 – EXPOSE DES MOTIFS ET OBJECTIFS

Après « Mobility Shaker by M2S » en 2020, Dépêche Events déploie un nouveau concept en 2021, avec « Le Think Tank by M2S » qui se déroulera le 7 décembre 2021.

Cet événement a pour objectif de créer un moment d'interactions et d'échanges entre experts publics et privés de la mobilité invités en présentiel à Toulouse (avec du livestream pour engager également une audience supplémentaire en distanciel).

Ce Think Tank se déroulera sur un format demi-journée et sera suivi d'un déjeuner ouvert à l'ensemble des participants et conférenciers, pour prolonger la rencontre par un volet « networking ».

France Urbaine sera également associée à la préparation de cet événement, pour faire de ce cadre d'échanges intervenant entre les RNTP 2021 (septembre 2021) et ITS European Congress (mai/juin 2022), un rendez-vous privilégié pour les décideurs des métropoles et grandes villes françaises.

Diverses thématiques à forts enjeux seront abordés, dont les nouvelles mobilités.

Article 2 – OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage à réaliser en fonction des objectifs énoncés à l'article 1, un programme d'actions défini et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Le montant total de la subvention attribuée par la Tisséo-Collectivités s'élève à 50 000 euros HT.

Article 3 – DUREE

Cette convention s'applique pour la durée de l'exercice 2021 augmentée d'une année pour solder la participation.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20211020-20211020-10-4D-DE Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de Tisséo-Collectivités des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire, Tisséo-Collectivités peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 9 – CADUCITE

La subvention de Tisséo-Collectivités deviendra caduque de plein droit et pourra être partiellement ou totalement annulée si :

- la demande de versement n'intervient pas dans un délai de 3 mois à compter de la signature de la présente convention,
- la réalisation du programme ou de l'opération n'est pas réalisée au cours de l'année 2021.

Article 10 - REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels relatifs à la présente convention qui n'auront pu recevoir de solution amiable seront portés devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Toulouse, le

Pour Tisséo-Collectivités

Jean-Michel LATTES

Président,

Pour Dépêche Events

Anne-Manuèle HEBERT

Directrice Générale,

